

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'HILLION SÉANCE du lundi 22 JUIN 2026

Date de convocation : 16 juin 2026

Date d'affichage : 16 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 23

Nombre de Conseillers votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-deux juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : V. Rebours – M. Cosson – A. Mercier – I. Crézé – A. Bré – V. Rosnarho – B. Lorand – M. Colas – A. Jégouic – A. Perros – M. Devrand – F. Le Meur – D. Boulaire – F. Udo – Y. Verstraete – E. Penn-Favaliere – V. Gaudu – M. Berthaud – A. Messaglio – V. Amato – F. Levêque – A. Chaplain – M. Pignorel – O. Gallet – G. Tardivel-Kerguen – O. Leva & M. Briens formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : V. Amato donnant procuration à A. Messaglio, A. Chaplain donnant procuration à A. Mercier, O. Gallet donnant procuration à M. Briens, O. Leva donnant procuration à G. Tardivel-Kerguen.

Étaient absents : néant

Madame Isabelle Crézé est nommée secrétaire et Madame Gwénaëlle Tardivel-Kerguen, secrétaire adjointe.

OBJET :

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTÉ - VALIDATION DE L'AVANT- PROJET SOMMAIRE (APS)

Rapporteur : Isabelle CRÉZÉ, Adjointe chargée des Solidarités, de la santé et de l'accompagnement à la personne

Face à la diminution du nombre de praticiens de santé sur le territoire, la Commune est mobilisée pour maintenir une offre de soins de qualité et renforcer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé.

Dans ce contexte, l'association des professionnels de santé libéraux de la Presqu'île d'Hillion (MSP), regroupant plusieurs professionnels de santé médicaux et paramédicaux, a été créée en fin d'année 2024 et labellisée en juin 2025 par l'Agence Régionale de Santé.

La commune s'est engagée, dans cette dynamique, dans un projet de construction d'une maison de santé, répondant ainsi au souhait des professionnels engagés dans l'association de pouvoir se regrouper et de travailler en partenariat dans une même structure.

Le terrain prévu pour cette opération se situe route des Quilles, à proximité du Centre Technique Municipal et du lotissement du Champ du Pommier.

Par délibération du 3 février 2025, le Conseil Municipal a missionné Saint-Brieuc Armor Agglomération, dans le cadre d'une convention d'assistance de service, afin de réaliser une étude de faisabilité et de programmation, en concertation avec les représentants de la MSP.

La délibération du 13 octobre 2025 a acté un avenant à cette convention pour la désignation d'une maîtrise d'œuvre. Lors de cette séance, le programme fonctionnel et technique a été approuvé.

Par délibération du 27 avril 2026, le Conseil Municipal a validé l'esquisse, validé la poursuite de la recherche de financements, validé la poursuite des études menant au dépôt d'un Permis de Construire, notamment l'Avant-Projet Définitif et autorisé, en son temps, Monsieur le Maire à déposer et signer le Permis de Construire.

Pour rappel, le programme de l'opération prévoit la réalisation d'une maison de santé regroupant 10 cabinets médicaux et paramédicaux ainsi que l'ensemble des locaux nécessaires au bon fonctionnement de la structure et à l'accueil des usagers.

Le projet intègre également l'aménagement de places de stationnement en nombre suffisant.

Conçue de manière évolutive, il est prévu que la maison de santé puisse faire l'objet d'une extension pour permettre l'ajout de deux cabinets supplémentaires.

La surface de plancher prévisionnelle de l'opération est estimée à 400m².

Par délibération du 15 décembre 2025, le Conseil Municipal a approuvé la demande de subventions auprès de l'État au titre de la DETR 2026 et auprès d'autres financeurs.

Par délibération du 26 janvier 2026, le Conseil Municipal a retenu l'offre de MAGMA Architecture, La Haute-Forêt, 35 310 BRÉAL-SOUS-MONFORT, pour l'exécution de la mission complète de maîtrise d'œuvre, et a autorisé le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ladite délibération.

A l'issue, dans le cadre de la validation du programme et de l'esquisse, des réunions de travail ont eu lieu les jeudis 19 février, 19 mars et 9 avril 2026, avec des représentants de l'association des professionnels de santé libéraux de la Presqu'île d'Hillion (MSP), regroupant plusieurs professionnels de santé médicaux et paramédicaux, MAGMA Architecture, les services et les élus en charge de ce dossier.

L'esquisse, première étape de la réflexion de construction de la maison de santé, a prévu les éléments suivants :

- Un hall d'accueil,
- Un bureau d'accueil,
- Trois salles d'attente,
- Dix cabinets de 20 mètres carrés, dont six à destination de médecins et quatre à destination des professions paramédicales, répartis de part et d'autre des éléments précédents,
- Une salle de pause et de réunion,
- Des locaux techniques,
- L'aménagement des espaces extérieurs.

L'aspect extérieur du bâtiment va faire l'objet d'un travail de conception et de concertation. Il est proposé de valoriser l'entrée de bourg en ayant une écriture contemporaine. La façade se veut identifiable et jouera un rôle dans le renforcement de la centralité du bourg.

Afin de répondre aux exigences d'accessibilité, un aménagement global permettra de rallier aisément l'entrée.

L'équipe de maîtrise d'œuvre propose une circulation viaire, la gestion des stationnements et les flux piétonniers.

A l'issue, dans le cadre de la validation de l'Avant-Projet Sommaire, une réunion de travail a eu lieu le jeudi 4 juin 2026, avec des représentants de l'association des professionnels de santé libéraux de la Presqu'île d'Hillion (MSP), regroupant plusieurs professionnels de santé médicaux et paramédicaux, MAGMA Architecture, les élus et les services en charge de ce dossier.

Il en a résulté qu'il est judicieux d'intégrer l'accès situé sur le côté du site du Centre Technique dans le dossier de marché de base.

Le montant prévisionnel des travaux, hors prestations intellectuelles, est estimé à 1 352 000 € HT comprenant le bâtiment et l'aménagement de la parcelle (ferme-porte automatique sur porte d'entrée et porte du sas, traitement du parking et entrée de la parcelle, terrasse clôturée des praticiens).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 23 voix favorables et 4 abstentions (Olivier GALLET, Gwénaëlle TARDIVEL-KERGUEN, Olivier LEVA et Maryse BRIENS) :

- **DE VALIDER l'Avant-Projet Sommaire du projet de construction de maison de santé en intégrant l'aménagement de la parcelle d'accès ;**
- **DE POURSUIVRE la recherche de financements ;**
- **DE POURSUIVRE les études menant au dépôt d'un Permis de Construire, notamment l'Avant-Projet Définitif (APD) ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires ;**
- **D'AUTORISER, en son temps, Monsieur le Maire à déposer et signer le Permis de Construire.**

Isabelle CRÉZÉ,
Secrétaire de séance



Vincent REBOURS,
Maire

